PÉTITION

À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

Nous soussigné-e-s faisons remarquer à la Chambre ce qui suit :

QU'une loi anti-briseurs de grève est, dans le monde du travail actuel, une nécessité afin d'équilibrer le rapport de force qui existe entre le patronat et les employés;

QUE l'interdiction d'utiliser des briseurs de grève contribue à établir et à maintenir des négociations civilisées lors de conflits de travail

PAR CONSÉQUENT, vos pétitionnaires prient le Parlement d'appuyer le Projet de loi C-328, initié par la députée de Laurentides, madame Monique Guay, afin d'interdire aux employeurs visés par le ***Code canadien du travail*** d'embaucher des travailleurs de remplacement pour remplir les fonctions d'employé-e-s en grève ou en lock-out.

NOM (EN LETTRES MOULÉES)	ADRESSE	SIGNATURE

Veuillez retourner les copies originales (avec signatures originales) à l'adresse suivante:

Madame Monique Allard
STTP – Région du Québec
5000, boul. des Gradins – Bureau 340
Québec (Québec)
G2J 1N3